



Commune de Trignac

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 11 février 2026

**DEL\_20260211\_10**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29****21****24**

L'an deux mille vingt-six, le onze février,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Hervé MORICE (arrivé à 19h34) - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h39) - Magalie MACE - Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS

Objet :

**Cession amiable de terrains non bâtis propriété de la commune parcelle AY 338p et détachement d'une partie du domaine public - Régularisation**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**12 février 2026**

Et que la convocation avait été faite le

**4 février 2026****Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son pouvoir à Jean6Pierre LE CROM (arrivé à 19h34)

- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Laurence FREMINET

- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

- Benoit PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER

**Absents :** Brieg PICAULT - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission en date du

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession d'une partie de la parcelle AY 338 et d'un détachement d'une partie du domaine public, pour régulariser une situation. En effet, M. LANGLAIS a entretenu depuis des années ces parcelles.

Il n'y a pas nécessité de mise à enquête publique, sachant que les parcelles concernées n'ont jamais été utilisées comme usage public mais usage privé de M. LANGLAIS (terrain enclavé par une clôture) ;

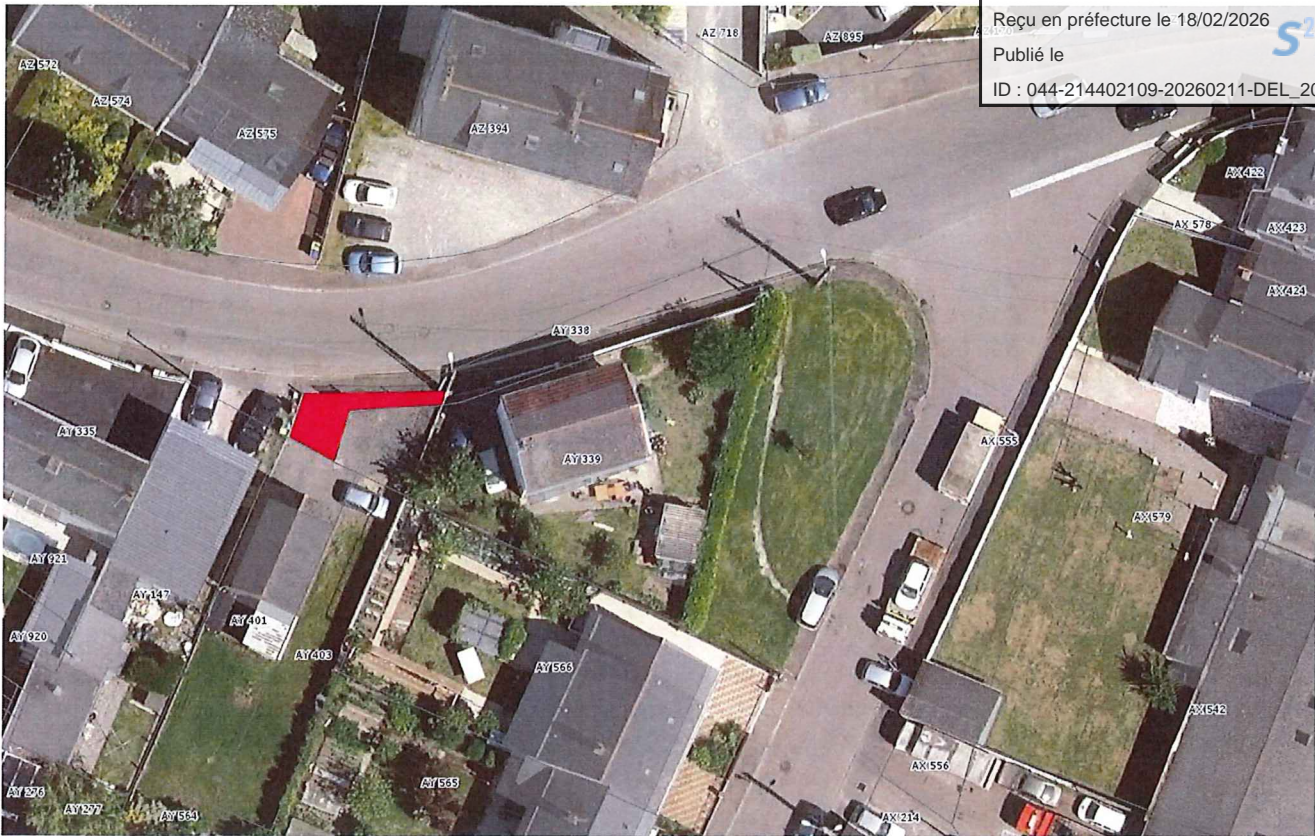
Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AY	338p	Environ 6 m <sup>2</sup>	UAb1	Commune de Trignac	M. Langlais	Euro symbolique (sans versement de l'euro) - les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs
AY		Environ 20 m <sup>2</sup>	UAb1			

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 044-214402109-20260211-DEL\_20260211\_10-DE



Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et les futurs acquéreurs

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2025-44210-90102 en date du 12 décembre 2025 a été arrêtée à 900 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

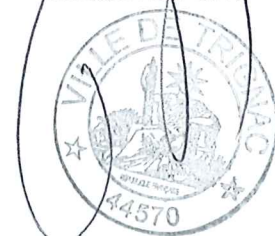
**Article 1 :** D'acter la cession entre la ville et les futurs acquéreurs

**Article 2 :** Dire que la recette est prévue au budget de la commune.

**Article 3 :** Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à La bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT



Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :